

Etrangers : tout va bien

“L'actuel article 69 ter de la Constitution permet sans autre de prendre des mesures de stabilisation et d'intégration requises par la politique suivie à l'égard des étrangers. Le projet de nouvelle loi sur les étrangers constitue en soi une solution de rechange à la présente initiative populaire. Dès lors, il convient de rejeter cette dernière sans contre-projet”.

C'est par ces quelques lignes péremptoires que le Conseil fédéral conclut la “vue d'ensemble” publiée en ouverture de son “message” d'une trentaine de pages sur l'initiative “Etre solidaires” en faveur d'une nouvelle politique à l'égard des étrangers.

Côté manoeuvres, le ton est donc donné d'emblée: “Etre solidaires” doit être rejeté sans qu'il soit question d'un contre-projet; à la loyale en quelque sorte; mais à toutes fins utiles, on vous signale que la “solution de rechange” est à disposition... Il est masqué, mais c'est bien le “coup” du contre-projet qui a servi à torpiller ces dernières années des initiatives touchant à l'assurance-maladie, à la participation ou à la protection des locataires (DP 504 et 506).

Sur le fond, justice a été faite il y a quelques jours, par la communauté de travail qui porte “Etre solidaires”, de certains arguments véritablement trompeurs agités par le Conseil fédéral pour appuyer son point de vue.

*Trois rappels, à titre de points de repères.
— L'abolition du statut de saisonnier réduirait à néant tous les efforts entrepris pour “stabiliser” les effectifs de la population étrangère. Cette thèse, développée en long et en large dans le “message” ne résiste pas à l'examen. Le Conseil fédéral en vient même à soutenir que ce ne sont pas moins de 120.000 à 140.000 étrangers supplémentaires à qui nous devrions*

ouvrir nos frontières; les promoteurs d’“Etre solidaires” ont beau jeu de démontrer que l'augmentation ne serait probablement pas supérieure à 20.000 personnes (seuls 11% des saisonniers ont laissé chez eux femme ou mari, et la moitié tout au plus ferait sans doute usage de la possibilité légale de faire venir leur conjoint, si elle leur était accordée).

— Les travailleurs étrangers, instruments de la politique conjoncturelle. Là, le Conseil fédéral est moins net; mais il le laisse entendre: il est utile de pouvoir, par le biais d'une réglementation souple concernant les étrangers, agir sur le marché du travail pour protéger les intérêts directs de la main d'oeuvre indigène; pas question donc de se laisser lier les mains par des dispositions nettes et définitives telles que les demande “Etre solidaires”!

Qu'en est-il en réalité, demandent les membres de la communauté de travail? Outre que le raisonnement économique est en lui-même choquant, il est dépourvu de substance: le seul volant de main d'oeuvre “à disposition” du Conseil fédéral, ce sont les 73.000 travailleurs titulaires d'un permis de travail à l'année et qui sont en Suisse depuis moins de cinq ans; or sur ces 73.000 personnes, seules 52.000 peuvent être tenues comme des forces de travail interchangeable. La politique conjoncturelle est donc ici un alibi. Le fond du problème, c'est que les pouvoirs publics veulent disposer d'un moyen de pression — l'éventualité d'un renvoi — sur la population étrangère dans son ensemble.

— Les étrangers et les assurances. Pour le Conseil fédéral, voilà un problème qui n'en est pas un: “Dans le domaine de l'assurance-chômage, les saisonniers ont droit en principe aux mêmes prestations que les autres travailleurs assurés aussi longtemps qu'ils se trouvent en Suisse et que leur autorisation saisonnière n'est pas échue; ils ne reçoivent plus d'indemnités après leur départ, car ils ne sont plus disponi-

SUITE ET FIN AU VERSO

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 522 15 novembre 1979
Seizième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley

522

Etrangers : tout va bien

bles sur le marché suisse du travail et, de ce fait, sont considérés comme non aptes au placement; de plus, l'exportation des prestations n'est pas possible; cela vaut également pour les autres étrangers et pour nos compatriotes qui quittent la Suisse". Punkt schluss! La communauté de travail: que devient un saisonnier au chômage? il reste en Suisse pour toucher les prestations auxquelles il a droit? allons donc, il perd son autorisation de travail et se retrouve rapidement "chez lui" sans avoir pu bénéficier de ses cotisations!

Il faudra revenir sur les arguments développés par les autorités fédérales (les points évoqués ci-dessus ne donnent qu'un aperçu d'une falsification systématique de la réalité).

Il y a encore plus grave et plus préoccupant. C'est le ton des spécialistes à qui le Conseil fédéral a confié la rédaction de ses thèses.

LE TON ET LES PRINCIPES

Là où "Etre solidaires" tente d'introduire une dimension humaine, on répond dédaigneusement qu'il y a longtemps que la question ne se pose plus (p. 9: "En demandant que la législation sur les étrangers garantisse le respect des droits de l'homme, l'initiative pose une exigence qui est déjà largement satisfaite en Suisse sur le plan constitutionnel"). Là où "Etre solidaires" tente de cerner les conditions pratiques de notre voisinage avec nos hôtes étrangers, on se barricade derrière des principes, on brandit des mots, on se décerne des "satisfecit" à tout va. Et, contradiction qui ferait sourire si elle ne faisait grincer des dents, on laisse aux promoteurs de l'initiative présentés comme des idéalistes irresponsables, le souci des contingences, tandis qu'on regarde de haut une mêlée Suisses-étrangers, vite réduite à quelques chiffres (ce n'est pas nouveau), à quelques déplacements de population, à

quelques courbes dessinant la conjoncture économique.

Rien de nouveau sous le soleil, direz-vous peut-être, la Confédération n'a-t-elle pas satisfait, depuis le temps les exigences les plus extrêmes de Schwarzenbach et consorts au chapitre du "contingentement" des étrangers? Soit. Mais jusqu'ici, il était possible de mettre le Conseil fédéral au bénéfice du doute: il s'est avéré délicat de composer avec l'irrationalité xénophobe. Aujourd'hui, le "message" sur l'initiative "Etre solidaires" lève le voile: il n'y a pas de volonté, au gouvernement central, de considérer les problèmes posés par la présence des étrangers autrement que comme des problèmes d'intendance, à régler à coup de rapports de police (ou d'experts économiques).

POUR LEUR BIEN

Ici des citations s'imposent. Nous limiterons nos commentaires: devant les mots bruts, le lecteur partagera peut-être mieux notre indignation, mais aussi notre honte.

Ecoutez donc le "message" au chapitre du "regroupement familial":

"(...) Le délai d'attente (douze mois d'attente pour l'étranger au bénéfice d'une autorisation de séjour avant de faire venir sa famille: c'est le délai prévu dans le projet de loi. Réd.) est également fixé dans l'intérêt des étrangers. L'expérience montre en effet que les travailleurs qui prennent un emploi à l'étranger retournent le plus souvent au cours de la première année dans leur pays d'origine. En général, ce départ prématuré est dû au fait qu'ils ne sont pas parvenus à s'adapter à leurs nouvelles conditions de vie. Il s'ensuit que, si le regroupement familial était autorisé d'emblée, les enfants, à peine habitués à leur nouvel environnement, devraient à nouveau émigrer ailleurs".

Ces "départs prématurés" n'ont bien sûr rien

à voir avec le fait que, précisément, le travailleur étranger est séparé de sa famille!

LES PÉTITIONS, C'EST POUR LES CHIENS?

Ailleurs, la "participation" des étrangers à la procédure de consultation:

"(...) Selon l'article 69 ter, 4e alinéa, la Confédération, les cantons et les communes soumettent aux étrangers, à titre consultatif, les questions qui les concernent. Sur le plan fédéral, la consultation constitue une partie intégrante de la procédure de préparation ou de révisions de dispositions constitutionnelles, législatives ou réglementaires. Si on excepte le cas actuel de la révision de la Constitution fédérale, les particuliers ne sont pas invités à se prononcer; seuls les cantons, les partenaires sociaux ainsi que les organisations et associations intéressées sont invitées à exprimer leur avis. Les associations d'étrangers ont eu ainsi l'occasion de s'exprimer sur le projet de loi. Toutefois, comme une consultation directe n'entraîne pas en considération, elles ont été appelées à donner leur avis par l'entremise de la Commission fédérale consultative."

Une fois de plus, sur le plan des principes, tout baigne dans l'huile. La "consultation directe" prévue par "Etre solidaires" n'entre pas en ligne de compte (pourquoi?) et la Commission consultative est l'interlocuteur qui convient à ces gens-là. Du reste, ajoute plus loin le "message", s'"ils" ont quelque chose à dire, qu'ils usent du droit de pétition garanti par la Constitution! C'est juste assez bon pour eux. Le nombre de pétitions dormant dans les tiroirs de l'administration témoigne du cynisme d'une telle position.

PAS D'ARGENT...

Plus loin encore, un "satisfecit" parmi d'autres: "(...) La Commission fédérale consultative a largement contribué au cours de cette décennie à faciliter l'intégration sociale des étrangers et à améliorer les relations entre

la population suisse et la population étrangère résidante. Selon le projet de loi, l'œuvre commencée par cette commission mérite d'être poursuivie; à cet effet le Conseil fédéral peut instituer une commission d'experts (art. 47). Toutefois, compte tenu de la situation financière de la Confédération et de la nouvelle répartition à plus ou moins long terme des moyens et des charges financiers entre la Confédération et les cantons, ceux-ci ne devront pas s'attendre à recevoir des subventions fédérales destinées à faciliter l'intégration sociale des étrangers. Toutefois, selon le projet de loi, il incombera à la commission d'experts, de soutenir, en procédant à des études et en établissant des rapports, les efforts entrepris dans le domaine de la protection et de l'intégration sociale des étrangers par les autorités cantonales et les organisations intéressées, notamment par les communautés de travail s'occupant des problèmes se posant aux étrangers".

Pas d'argent, mais alors, à profusion, des rapports et des études, voire des experts! Pour le reste, tout va bien.

Oui vraiment, honte et indignation.

RECU ET LU

Pluralisme et bon vouloir

Un "pluralisme" peut-il en cacher un autre? Le mot est à la mode et il ponctue comme un refrain toutes les prises de position, toutes les réflexions au chapitre des "moyens de communication de masse". Un fait acquis, en tout cas: dans le secteur de la presse écrite, une abondance de titres n'est pas encore une garantie suffisante de "pluralisme", une abondance de titres peut masquer la main-mise d'une petite élite sur les moyens d'expression. Les spécialistes ont pu montrer ainsi que nombre de petites publications, pour sympathique que soit leur survie dans l'ombre des "géants", n'étaient plus à même, faute de ressources,

faute d'ambitions aussi, entre autres, de remplir de façon originale leur rôle naturel de porte-parole (part rédactionnelle réduite au minimum, colonnes encombrées de "communiqués" divers et de dépêches d'agences peu substantielles). Ce constat sonnait le glas d'un "pluralisme" de façade, ne résistant pas à l'examen de la gestion quotidienne des journaux.

Il reste que ce fameux "pluralisme" demeure la clef de voûte de la liberté d'expression, tant vantée comme un élément essentiel du fonctionnement de la démocratie helvétique. Où se niche-t-il donc? Tous les espoirs se sont reportés depuis belle lurette, en fait, sur la qualité des efforts d'"ouverture" des gros tirages. Même si paraissent ici ou là quelques journaux d'opinion dignes de ce nom ou s'affichant comme tels.

Dans la pratique, les quotidiens dominant le marché dans leur région, dans leur canton, sont mis en quelque sorte au bénéfice du doute: on feint de croire que, au-delà de la (bonne) volonté des propriétaires, les principes commerciaux sont assez contraignants pour qu'il soit exclu de mécontenter des couches importantes du public en leur refusant systématiquement la parole. Où l'on tente de rejoindre, par le détour du profit, une vague idée de service public... Fragile et hypothétique rempart pour des minorités en mal de tribunes si on se souvient que les trois quarts des ressources financières des entreprises de presse proviennent de la publicité.

Dans ce secteur de l'information, le jeu "sain et stimulant" de la concurrence, favorisant en fin de compte la concentration, a donc des limites d'autant plus délicates à définir qu'en l'absence de garanties légales tout l'édifice du "pluralisme" repose sur le bon vouloir de quelques détenteurs du pouvoir.

Voilà pour la théorie! Sur le terrain, il est une région — un marché si l'on préfère — où ces rapports de forces ne vont pas manquer de se marquer de façon significative, c'est Zurich et ses environs (1).

Laissons de côté "Blick", présent ici comme

ailleurs mais dont la "cible" est assez large pour ne pas gêner véritablement les quotidiens du lieu dont les ambitions journalistiques sont tout de même d'une autre portée.

En présence, comme on sait, la "Neue Zürcher Zeitung", porte-parole des cercles dominants de l'économie et de plus en plus nettement marquée — la dernière campagne électorale a encore permis de le vérifier — par la droite radicale. Face à cette gazette bardée de références internationales mais politiquement de moins en moins ouverte, le "Tages Anzeiger", quotidien qui a su dépasser sa vocation régionale sans pourtant la sacrifier à d'autres ambitions (helvétiques), quotidien complet, le plus complet de Suisse aujourd'hui assurément, remarquablement indépendant — la partie de bras de fer engagée avec la branche automobile est un test d'une importance capitale pour l'ensemble de la presse dans notre pays. Et en troisième lieu, à une autre échelle bien sûr, une voix socialiste qui tente de se faire entendre à travers le "Volksrecht".

Phase critique en cette fin d'année: le "Volksrecht" bat de plus en plus nettement de l'aile, au point que depuis le week-end passé il ne paraît plus que cinq fois par semaine, l'édition du samedi ayant été sacrifiée pour des raisons impérieuses d'économies. Diagnostic classique des éditeurs: pas assez d'abonnés, pas assez de publicité.

Au total donc, un cas d'école: rien à espérer du côté du "pluralisme" au sein de la "Neue Zürcher Zeitung", plutôt encline à profiter du raidissement de la droite helvétique pour préciser encore son engagement en faveur du "statu quo" social et politique; mais peut-on attendre du "Tages Anzeiger" qu'il compense durablement l'affaiblissement des journaux de gauche, fort de sa puissance financière et fidèle à une ligne de conduite qui répond aux exigences d'un "pluralisme" bien compris? Une "affaire" à suivre...

(1) Ces quelques lignes étaient écrites au moment où tombait la nouvelle du passage de la "Voix ouvrière" à l'hebdo. Encore un test pour ce fameux pluralisme, en particulier dans la région genevoise!

Permanence des tabous

C'est Monsieur le Colonel qui doit être content! Et Monsieur le Pasteur Y! Tous deux étaient partisans de l'exportation des armes... On peut raisonnablement espérer que celles que nous avons livrées à l'Iran du Shah servent aujourd'hui aux partisans de Khomeiny à retenir prisonniers les membres de l'Ambassade américaine... Reste pour nous à espérer — déraisonnablement — que les USA montreront plus de fermeté dans cette affaire que la France dans l'affaire Croissant. *Déraisonnablement*, car il faut bien le dire: leur situation est infiniment plus délicate que ne l'était celle de la France quand elle livra son hôte à l'Allemagne fédérale.

* * *

Pour passer à un autre ordre de considérations: Soit pour s'en alarmer, soit pour s'en réjouir, on ne cesse de parler aujourd'hui de "libéralisation des mœurs": la sexualité serait désormais affranchie, et les tabous définitivement brisés.

Moi, je ne suis pas sûr. J'ai parfois l'impression que ces tabous n'ont fait, si je puis dire, que changer de signe, et que la "répression sexuelle" continue de s'exercer.

Les gens de ma génération ont encore connu un temps, où on s'efforçait de persuader aux adolescents que s'ils se masturbaient, ils étaient assurément pervers et risquaient la folie et la mort.

(Remarquez: en ce qui concerne la folie, à en juger par le nombre de fous qu'on rencontre tous les jours sur son chemin, la chose n'est pas absolument invraisemblable.)

Aujourd'hui, presque on s'efforcerait de persuader à ces mêmes adolescents que s'ils ne font pas l'amour à dix-huit ans au plus tard, c'est qu'ils sont anormaux et risquent la folie — à tout le moins la névrose! Quant à la mort, ils la risquent bel et bien, suivant les pays!

Vous dites que j'exagère? Pas du tout! Ranucci, tenez, Ranucci... Ranucci est accusé du rapt, du viol et du meurtre d'une fillette. De *preuves*, il n'y en a pas. L'accusation se fonde d'une part sur ses aveux — obtenus après dix-neuf heures d'interrogatoire et sur lesquels il est revenu — et d'autre part sur des *indices*. Quant à l'unique témoin du rapt, un garagiste-mécanicien, il est formel: l'auto qu'il a vue n'était pas celle de Ranucci.

Coupable? Non coupable? Je n'en sais rien, et malgré la lecture des 440 pages de *Le pullover rouge* de Gilles Perrault, je ne penche pour l'innocence qu'à 80%! Ce qui m'intéresse ici, ce sont les raisons qui ont fait pencher la balance du côté de l'accusation. Parmi ces raisons, la suivante:

Christian Ranucci, 20 ans, n'avait pas de maîtresse et ne faisait l'amour que de sept en quatorze. De là à penser que c'était un pervers sexuel, fort capable de violer et de tuer une fillette, il n'y avait qu'un pas, que le procureur, suivi du jury, a franchi allègrement. Si Ranucci avait eu le bon esprit de sauter des filles bien régulièrement, tous les samedis soir, coupable ou non coupable, il eût peut-être sauvé sa tête! Vous disiez: libéralisation?... Je dirais: terrorisme! J.C.

PS 1. Voici quelques années, de je ne sais quel organisme médicopédagogique, mes gymnasiennes avaient reçu un questionnaire, leur demandant entre autres quand elles avaient eu leur première expérience sexuelle...

PS 2. Quant à vous, chère lectrice, éprouvez-vous quelques répugnance à être violée? Vous auriez tort! C'est le journal des familles "Radio-TV Je vois tout", qui vous le dit (24 octobre). Dans son *Mots Croisés*, je trouve la définition suivante: "Dame romaine à qui la susceptibilité fut fatale."

Il fallait trouver: *Lucrèce*...

Vous connaissez Lucrece, cette Romaine que viola Tarquin le Superbe et qui se poignarda? Elle était *susceptible* — c'est un bien vilain défaut!

COMMUNICATION

Radio-Télévision: des coulisses aux programmes

Le toit est construit, il ne reste plus qu'à creuser les fondations et à bâtir la maison... Voilà où on en est, "grosso modo", après l'assemblée générale de la Société de radio-diffusion et de télévision de la Suisse romande, SRTR, tenue samedi à Lausanne (cf. DP 520) comme prévu. Au niveau faîtiériste romand, la SRTR est désormais parée: le mode d'organisation de la future assemblée générale est fixé, les dosages qui entreront en ligne de compte dans la composition du nouveau comité directeur ont été négociés. Il faudra maintenant — et cela jusqu'au 31 mars 1980, si les délais sont tenus — mettre sur pied les sociétés cantonales, qui nourriront de leurs délégués les nouvelles instances dirigeantes ainsi constituées.

Dans ses grandes lignes, le scénario concocté par la petite coterie qui se perpétuait aux leviers de commande depuis des années a été respecté: rien n'empêchera les mêmes personnalités de se retrouver aux mêmes postes, à cette différence — fondamentale, il est vrai, au moins sur le papier — près que la "base" des téléspectateurs et des auditeurs devrait posséder des canaux efficaces pour exercer son droit de regard sur leur activité.

Un acquis de dernière heure à souligner: les membres "élus" (par opposition aux membres cooptés ou "de droit") se retrouveront majoritaires, tant à l'assemblée générale qu'au comité directeur. C'était bien le moins puisque toute cette "réorganisation" est placée sous le signe de l'ouverture (1)!

On reste pourtant songeur en réalisant que si les associations de personnel ont vu le

nombre de leurs sièges doubler (de deux à quatre) au sein du comité directeur, c'est à des interventions de dernière minute qu'elles le doivent. Quelques réunions improvisées une dizaine de jours avant le 9 novembre, entre responsables (syndicaux) rapidement mis au courant, quelques lettres envoyées d'urgence aux bonnes adresses, le tour était joué, et satisfaction donnée à une revendication que tout le monde comme de juste s'accordait à trouver parfaitement justifiée vendredi passé... mais qui comme par hasard n'avait pas effleuré les ténors de cette "réforme", lancée, faut-il le rappeler, il y a plus de dix ans!

Bref, même jouée avec le plus grand sérieux, la représentation donnée par l'officialité de la radio et de la télévision n'en gardait pas moins des allures de farce. Et surtout dans ces protestations quasi-générales sur l'importance de l'information du public, présentée comme la condition "sine qua non" du bon fonctionnement du système mis en place, alors que cette première étape s'était jouée d'un bout à l'autre entre initiés.

L'allure de l'édifice prévu dépendra en définitive de l'engagement des promoteurs dans la création et l'animation des sociétés cantonales. La façon dont a été menée l'opération du 9 novembre n'incite pas à l'optimisme.

On a beau jeu de craindre en haut-lieu la main-mise des groupes de pression déjà organisés pour se partager le gâteau, si on ne crée pas d'urgence les conditions d'une plus large participation populaire (inutile de dire que l'envoi d'une simple convocation tous azimuts à une séance de fondation ne suffira pas à éveiller les enthousiasmes). Pour cela il faudrait que l'entreprise soit jugée utile au moins au "sommet". Le moins qu'on puisse dire est que le directeur de la Radio-Télévision suisse romande, M. René Schenker, paraît lui-même sceptique. Ecoutez-le répondre aux questions que lui posait

l'hebdomadaire "Radio-TV je vois tout" pour un très officiel dossier consacré aux 25 ans de la TVR: "(...) Tous ceux qui le veulent auront le loisir de faire partie d'une association cantonale, chaque canton disposant de son association propre d'auditeurs et de téléspectateurs et qui sera présentée par des délégués auprès de notre comité directeur. Pour avoir participé à la mise sur pied d'une association des "Amis de la télévision" il y a plus de vingt ans, je reste quelque peu sceptique quant au succès d'une pareille entreprise. Mais peut-être sommes-nous coupables (...) d'avoir toujours voulu avoir raison et je crois que nous devons créer une osmose plus réelle entre producteurs et consommateurs"...

Que le pari soit délicat à tenir — et surtout sur la durée — nul n'en doute: il n'y a "a priori" aucune raison pour que les auditeurs et téléspectateurs soient plus présents là que les citoyens et citoyennes aux urnes. Mais à quoi rime ce chambardement et cette course à de nouvelles structures si on admet d'emblée que la recette est usée? A créer l'illusion du changement? Et au profit de qui?

Fort bien, direz-vous peut-être, mais quel est le lien entre ces grandes manœuvres et la réalité quotidienne des programmes? Il n'est en tout cas pas si apparent, et en tout cas peu mis à jour puisque, mis à part quelques remous, la séance du 9 novembre s'est passée dans l'indifférence générale (2).

Prendre la température, à ce sujet, des professionnels qui "font" jour après jour la radio et la télévision, c'est s'exposer à une déconvenue. Dans les studios, il est une opinion très répandue à propos de la "nouvelle" SRTR, et qui peut tenir en quelques mots: jusqu'ici, l'organisation était peut-être plus floue, mais au moins elle nous permettait de naviguer entre les recommandations diverses et les tentatives d'ingérence...

De là à dire que les pressions de tous ordres trouveront un cadre plus adéquat où s'épanouir, il n'y a qu'un pas.

Mais cette réaction de pionniers désabusés (fini le beau temps où on s'entendait en petit comité!) indique à tout le moins que l'enjeu du 9 novembre était double: vis-à-vis de l'extérieur, réforme de structures qui étaient devenues, de l'aveu général du reste, le signe de la confiscation par quelques notables d'une partie non-négligeable du "pouvoir" audio-visuel; vis-à-vis de l'intérieur — les "agents du programme" — clarification de la hiérarchie des responsabilités et des compétences, une clarification qui devait asseoir la garantie d'un espace de liberté d'indépendance pour les créateurs et les informateurs.

La montée des convoitises politiques et économiques face au petit écran donnait toute leur urgence à des mesures préconisées dès l'entrée en jeu de la maison Hajek en 1973. Tout à leurs efforts pour donner le change au public, les notables engagés dans l'opération ont même négligé de sauver les apparences face au personnel — ce ne sont pas les deux sièges supplémentaires octroyés "in extremis" qui sauveront la mise! — . C'est là que le bât blesse avec le plus de gravité, c'est là que l'intérêt personnel de chaque auditeur et téléspectateur est directement touché par la farce du 9 novembre. Est-il trop tard pour corriger le tir?

(1) Comme prévu, l'effectif élargi du comité directeur imposera la nomination d'un "bureau" restreint. Nos craintes à cet égard sont partiellement dissipées: on a décidé le 9 novembre que des membres "élus" y siègeraient en majorité.

(2) Dans "La Liberté" (12.11.1979), François Gross, par ailleurs membre éminent de l'actuel comité directeur de la SRTR, soulignant qu'aucune des questions posées à l'occasion de la "Table ouverte" de dimanche passé consacrée au monopole de la SSR n'avait trait à l'organisation institutionnelle de la SSR, prend argument de cette "indifférence" pour stigmatiser les propos entendus avant le 9 novembre sur "une prétendue farce confidentialiste".

Les Eglises entrent dans le jeu

On sait que les organisateurs de la campagne continuent le boycottage des produits Nestlé en Amérique du Nord et en Europe "au moins jusqu'à ce qu'il soit certain que la firme tient sa promesse d'arrêter la publicité pour les aliments infantiles (décision prise récemment à Genève, sous la pression de l'OMS, et au sein du Conseil des industries d'alimentation pour nourrissons) là où ses filiales vendent du lait en poudre pour nourrissons, et que les promotions au personnel médical ne sont pas utilisées pour tourner l'engagement pris".

On sait aussi la part que les Eglises américaines ont pris dans cet affrontement avec une des sociétés mondiales les plus puissantes dans l'alimentation. Ce que l'on sait peut-être moins, c'est que cette "intrusion" des Eglises, fait partie d'une stratégie plus globale de contrôle de l'économie à une grande échelle.

Des détails concrets qui donneront une idée de la politique suivie et qui méritent la plus grande attention (voir le bulletin no. 10/1979 de l'Uita, Union internationale des travailleurs de l'alimentation et des branches connexes). Un point de départ: certains groupes d'Eglises achètent des actions de grandes sociétés; c'est en tant que "co-propriétaires" ensuite qu'elles exigent la communication de certaines informations et qu'elles formulent leurs recommandations.

A titre d'exemple — est-ce l'ébauche d'une transparence nouvelle de l'économie? — voici des reflets des résolutions présentées depuis des mois à des sociétés du secteur de l'alimentation:

Sujet: *Enfant, nutrition et publicité télévisée*. Sociétés: *General Mills, Kellogg, Pepsico, Pillsbury, Quaker Oats*. Toutes ces sociétés ont été priées de suivre les recommandations sur la publicité destinée aux enfants présentées par

la Commission fédérale du commerce des Etats-Unis.

Sujet: *Relations industrielles*. Sociétés: *Castle & Cook, Coca-Cola*. Les auteurs de la résolution, inquiets des conditions de travail aux Philippines, déclarent: "Nos représentants de Mindanao nous ont à nouveau rapporté les conditions de pauvreté des travailleurs des plantations et des conserveries. Ils ont appris qu'on ne tenait aucun compte de leurs plaintes sur les questions de transports, de logement, sur les équipes de 12 heures dans la conserverie et sur le travail obligatoire du dimanche qui les empêche d'assister au service divin". La proposition demande à la société de rédiger un "code de conduite de base qui devra être respecté partout dans le monde où la société poursuit ses activités".

Coca-Cola a aussi été priée de rédiger un code des relations professionnelles de base dont elle imposera le respect à ses embouteilleurs par une réglementation appropriée. La résolution précise que certains embouteilleurs sous licence agissent avec leurs travailleurs d'une manière "qui nuit aux ventes et à la réputation de Coca-Cola". Elle cite également des informations sur les méthodes douteuses de la société en Afrique du Sud, au Guatemala et à Laredo (Texas).

Sujet: *Paiements douteux*. Société: *Castle & Cooke*. La résolution déclare que la politique de la société "semble trop laxiste par rapport aux exigences de la Loi américaine sur la corruption à l'étranger de 1977". Elle se réfère entre autres à certains versements contestables effectués récemment "pour des raisons de sécurité", en particulier au Honduras, et demande à la société d'être plus exigeante sur ses propres méthodes.

Sujet: *Promotion des laits en poudre pour bébés*. Sociétés: *Bristol-Myers, Abbott, American Home Products*. Les auteurs de cette résolution félicitent Bristol-Myers de certaines des mesures prises après le dépôt d'une plainte

contre l'agressivité de ses méthodes de promotion du lait de substitution dans les pays en développement. La société a renoncé à la promotion directe et a mis fin aux visites de fausses nurses chez les mères. Cependant, "il y aurait encore d'autres changements à apporter aux méthodes de promotion si l'on veut éviter que les vies d'enfants soient mises en danger." Les auteurs de la résolution prient la société de mettre fin à la distribution d'échantillons gratuits, de renoncer à ses campagnes systématiques de promotion dans les institutions médicales, de veiller à ce que les boîtes de lait en poudre pour biberon soient accompagnées d'instructions clairement illustrées et d'un avertissement sur les dangers inhérents à l'utilisation de tels produits, et d'adopter des méthodes de distribution et de contrôle faisant montre d'un esprit de responsabilité.

Les deux autres sociétés, *Abbott et American Home Products*, ont été priées de créer des comités de contrôle du lait en poudre pour bébés. *Abbott* est priée de faire "des recherches sur le terrain dans les pays tels que le Guatemala, le Nigéria, la République Dominicaine, etc., où ses produits représentent une part importante du marché".

American Home Products est accusée de continuer d'appliquer les méthodes qui lui ont attiré de nombreuses critiques. Ainsi, "un enquêteur nous a récemment signalé que l'on continuait de distribuer des bouteilles, des langes, des maillots et autres produits de promotion aux Philippines. La distribution d'échantillons gratuits se poursuit dans le monde entier."

Remarque: Augmentation des bénéfiques nets faits par les sociétés-alimentaires et connexes des Etats-Unis (progression 1977-78): les chiffres, regroupés par secteurs, sont les suivants, produits alimentaires (61 sociétés), 13 pour cent d'augmentation des bénéfiques; chaînes de mangeries (21 sociétés), 19 pour cent; restaurants et hôtels (33 sociétés), 27 pour cent; tabacs (8 sociétés), 34 pour cent.



C'EST LA VIE

La classe ouvrière n'est pas au paradis et elle le dit

Tout a commencé par une assemblée du syndicat FTCP (textile, chimie, papier); les travailleurs de Viscosuisse à Emmenbrücke y ont exposé leurs conditions de travail et cherché les moyens de les améliorer par l'auto-contrôle. La section de Lucerne de la FTCP a alors décidé de publier ces témoignages: c'est le "livre noir" de Viscosuisse à Emmenbrücke. Pas de fioritures, pas de commentaires; des faits bruts tels qu'ils ont été rapportés par les intéressés, des faits localisés: la filature no 6 ou 10, au rez-de-chaussée ou au premier étage, l'atelier d'étiage no 66.

Au centre de ces témoignages, 58 très exactement, et comme un leitmotiv, le rythme de travail trop rapide, toujours plus rapide, la machine que l'homme doit suivre sous peine de perdre sa prime ou même sa place. "De manière générale les vitesses de roulement sont plus élevées. De plus les bobines sont plus grosses et plus lourdes qu'auparavant. En outre le fil casse plus souvent parce que les machines tournent à pleine charge. Il est donc difficile de suivre le rythme parce qu'il faut réparer le fil."

Les conséquences: des accidents de travail plus nombreux parce que les ouvriers négligent les mesures de sécurité, prime oblige,

accidents que les travailleurs essaient de camoufler, toujours à cause de la prime, et qui ainsi ne gonfleront pas trop la statistique; la maladie également: "Beaucoup de collègues présentent différents symptômes de maladies; les plus fréquents sont les maux d'estomac. Et puis il y a la peur qui ne quitte pas certains. A cause de la surcharge de travail la plupart ne se sentent pas bien mais n'osent pas l'exprimer. Le rythme de travail est à la source de beaucoup de tensions dans les familles."

Les témoignages signalent aussi l'usage des médicaments et de l'acool: "La consommation d'alcool est généralement très élevée dans les équipes de nuit. On sait que beaucoup boivent. Beaucoup disent que ce travail ne devrait pas exister. Il arrive aussi que les contremaîtres, lorsqu'ils ont bu, embêtent les autres."

Le système généralisé des primes créé une ambiance de travail détestable. Les travailleurs plus âgés subissent sans broncher par crainte de perdre leur place; les apprentis sont menacés par les ouvriers si, à cause de leur inexpérience ou de leurs absences, la prime n'est pas versée à l'équipe de production.

Les travailleurs syndiqués d'Emmenbrücke ont parlé; si comme ils le disent, leur travail c'est plutôt le contraire du paradis, cette prise de parole est déjà le début de la fin de l'enfer.

NB. Adresse utile: Gewerkschaft Textil Chemie Papier, Case postale, 6000 Lucerne.

BAGATELLES

Reconversion des usines d'armements (cf. DP 521). L'hebdomadaire "Bilanz" (no. 11/1979) estime à 12.000 personnes environ le total du personnel occupé à plein temps ou à temps partiel (y compris dans les fabriques sous-traitantes) au sein des trois "géants" helvétiques

qui se partagent environ 90% du marché des armes, Bührle, SIG et Mowag. Mis à part Mowag (800 personnes), ces sociétés se consacrent également à d'autres productions que l'armement. On peut admettre dès lors que si leur était imposée une reconversion dans une activité "civile", les bases seraient déjà là qui permettraient d'accélérer la mutation. Une pers-

pective donnée comme souhaitable depuis longtemps par des spécialistes de l'économie opposés à l'exportation des armes. Et ce pour des raisons scientifiques: les places de travail créées par les commandes d'armes sont-elles si sûres, alors que, comme on le sait, cette activité industrielle est soumise périodiquement à de brusques variations de la "conjoncture" (un exemple de reconversion réussie cité par "Bilanz": la fabrique britannique d'armes destinées au combat aérien, Lucas Aerospace, qui s'est aujourd'hui spécialisée, avec de bons résultats commerciaux, dans les équipements pour la haute mer, dans les appareillages médicaux et dans la mise à profit d'énergies douces).

* * *

L'annonce que l'industrie horlogère helvétique allait procéder à de nouvelles compressions (10%) des effectifs employés dans ses fabriques n'a pas surpris les travailleurs employés dans la branche à Genève. Là, les licenciements sont monnaie courante depuis des mois. Quelques exemples répertoriés depuis septembre dernier: Aetos, 65 licenciements; Wittnauer, 50 licenciements, mesures instituant le chômage partiel; Wenger, 20 licenciements et arrêt de la production; Universal, chômage partiel jusqu'à 40%; chômage partiel également chez Sarcar, Morand, Eggly et Sogno. A cela s'ajoute, précise la Ftmh, des cas de licenciements individuels des travailleurs plus âgés ou malades.

* * *

Demandez et on vous répondra! Pour nous changer les idées, il y a deux semaines, DP 520, nous interpellions dans cette même rubrique les "amateurs" de jeux de société au sujet du "loto Dauphin", exposé au musée d'histoire de Bâle. malheureusement sans règles. Ne cherchez plus, la réponse nous vient d'une aimable lectrice de Chavannes le Chêne: le jeu complet de loto inventé par Louis XVI pour son fils est exposé à Paris au Musée d'histoire de l'éducation (et peut-être aussi au musée Carnavalet...). A bientôt, pour une autre colle!